

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 14/03/2023 et publication le 14/03/2023

L'an 2023, le 7 mars, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28 février 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 28 février 2023.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusée : FORVILLE Séverine,

Absent :

A été nommé secrétaire : M. PROVOST Olivier

D2023-008 : Cession d'un chemin rural à Monsieur CARTIER Benoît

Monsieur Leroux rappelle aux conseillers municipaux la procédure de cession d'un chemin rural qui a été entamée en Décembre 2021 à savoir l'acquisition d'un bout de terrain qui longe le chemin de la Maison Neuve par Monsieur CARTIER Benoît. Depuis, l'enquête publique a été organisée et réalisée ainsi que le bornage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide de vendre à Monsieur CARTIER Benoît, la parcelle cadastrale Section B N° 927 d'une contenance de 1a98, issue du bornage réalisé le 27 Juin 2022, au prix de 1€ symbolique et donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les actes permettant cette cession. Il est également précisé que tous les frais inhérents à cette vente (enquête publique, bornage, frais d'acte....) resteront à la charge de l'acquéreur, soit Monsieur CARTIER Benoît.**

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

